

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Louis REVAZ

Relation de l'assassinat de M.
Mariaz, curé de Vallorcine en 1867
(Suite et fin)

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1917, tome 16, p. 117-120

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Relation de l'assassinat de M. Mariaz curé de Vallorsine en 1867

(Fin)

Il est assez difficile, paraît-il, de préciser le chemin que le voleur a suivi dans sa fuite. A-t-il eu l'espoir de retrouver son chapeau sur le lieu du crime, toujours est-il qu'il a dû prendre le sentier sur la rive gauche de l'Eau-Noire, passer près du hameau de Barberine, et grimper à travers les rochers dans la direction d'Emousson. Est-il allé jusqu'à Emaney et de là à Salvan ? Il est plus probable qu'il a traversé les forêts au-dessus de Finhauts, d'après une tradition locale ; en tous cas on l'a vu passer à Salvan et quand les gens de Vallorsine et ceux de Finhaut y arrivèrent, on était sûr d'être sur la bonne piste. L'étranger sans chapeau n'avait pas pu, surtout en ce temps-là, passer inaperçu.

Pourquoi cette direction ? Il faut savoir que l'assassin avait bien prémédité son crime ; il avait travaillé une quinzaine de jours, comme scieur de long, à Barberine et au vieux moulin qui se trouve un peu au-dessous, au confluent des deux torrents, et il avait pris en conversations auprès de vieux surtout, des informations sur les sentiers de montagne qui conduisent à Champéry.

Pendant ce temps, à la cure, le Curé est déposé sur son lit et soigné au mieux — les voisins accourent, et le maire Chamel, accompagné d'un ou deux habitants, part en toute hâte prévenir les autorités de Chamonix. Ils y arrivent déjà à trois heures du matin et immédiatement, en voiture, on reprend la route de Vallorsine. — Le docteur Dépraz les accompagnait. En route, ils rencontrèrent le Vicaire d'Argentières, venu administrer son confrère.

Arrivés à Vallorsine, ils furent heureux d'apprendre

que M. Mariaz n'était pas mort, même, après examen fait par le docteur, qu'il y avait tout espoir de guérison.

La journée se passa à lui donner des soins ; pendant ce temps, les plus robustes étaient lancés du côté de Finhaut et de Trient à la poursuite du criminel. A Finhaut, à défaut de gendarmes, on arma deux anciens militaires qui, suivis d'une foule de monde, coururent sur Salvan. De là, sûrs de leur piste, les chasseurs dévalent la route de Salvan, dont l'assassin avait coupé les lacets. Vers une vieille croix, au bout d'un des derniers contours, à gauche du côté de la Pissevache, le voleur se précipite dans un petit couloir à travers les buissons et n'en pouvant plus, il va se jeter dans une de ces grosses flaques d'eau que l'on voit au bas des carrières du Bambiolain. Aujourd'hui, d'énormes blocs descendus des rochers, les occupent. Mais là, il est aperçu d'en haut par les ouvriers des carrières qui descendent à la hâte et arrivent sur place en même temps que les gens de la montagne à la poursuite.

On le saisit, on le menace de mort s'il bronche, on l'attache avec des cordes, et on le conduit à Salvan. Tout le monde s'arrête à l'auberge des Alpes, tenue par Joseph-Elie Coquoz, sur la place ; le brigand est attaché à une des boucles qui servent aux chevaux des touristes. Le même soir, vers quatre heures, on arrive à Finhaut : on prend une restauration à la Croix-Fédérale, seul restaurant en ce temps, tenu par Joseph Lugon. De là, en route pour le Châtelard, on couche à l'Hôtel-Royal, aujourd'hui brûlé, près de la Madeleine, et le lendemain, non des douaniers, puisqu'il n'y en avait pas, mais des gendarmes français, vinrent au devant du pittoresque cortège. Le brigand, toujours solidement ligoté est conduit à la frontière et remis, sans forme de procès, c'est-à-dire sans formalités légales, sans qu'on se soit préoccupé des droits et devoirs des deux nations, aux

autorités françaises, ainsi qu'on le dit encore, comme un mouton ou un animal qu'on envoie à la boucherie.

Bientôt on dépasse l'endroit témoin du drame de l'avant-veille ; des traces de lutte et des taches de sang s'y remarquent encore, et l'on arrive à la cure ; le procureur impérial fait entrer le criminel dans la petite salle de gauche qui sert de salle d'école, donne l'ordre de le délier provisoirement et procède à l'interrogatoire. Une masse de monde venue de tous les environs occupe les abords de la cure.

— Comment vous nommez-vous ?

— Je ne suis pas Français.

— On vous demande votre nom. ;

— Viquery François-Basile.

— Votre lieu d'origine ?

— De Bruyson, province d'Aoste.

— Votre âge et votre profession ?

— Vingt-six ans et scieur de long.

— Reconnaissez-vous avoir assassiné Monsieur le Curé de Vallorsine ?

Silence.

— Et votre chapeau, qu'en avez-vous fait ?

— Je l'ai perdu.

— Il est retrouvé ; on vous dira bientôt où et comment, (1)

N'ayant rien obtenu, les magistrats se décident à faire la confrontation. On le conduit à la chambre de Monsieur le Curé.

Celui-ci, qu'on avait prévenu, fait des efforts pour se lever sur son séant, et en le voyant, il ne peut retenir un : « Ah ! c'est bien lui. »

— Reconnaissez-vous ce témoin ?

Silence absolu.

(1) Le *Chapeau* de Viquery, trouvé le lendemain du crime par un enfant portait dans l'intérieur de la calotte, marquée au fer, l'adresse du chapelier : Sigrini, Aoste. Il servit à mettre la police sur les traces du brigand.

Mais Viquery qui ne s'attendait pas à se trouver ainsi en face de sa victime, ne put contenir une émotion, un tremblement nerveux et risqua de s'affaïsser.

On acheva de prendre auprès du Curé, d'Hélène et des voisins, tous les témoignages à constituer le dossier de l'affaire, et après avoir à nouveau ligoté le criminel, on reprit dans la journée le chemin de Chamonix. — En route sous prétexte de satisfaire la nature, Viquery demanda à être délié. — Ce fut accordé, mais Viquery en profita pour s'échapper à travers champs par la fenêtre du cabinet. Il fut bientôt repris, lié plus fortement, et entre quatre gendarmes, conduit à Chamonix et enfermé dans une espèce de prison, appelée le *crotton*. De là, transféré de nuit à Bonneville, où il resta trois mois à la prison d'arrêt, gardant toujours un mutisme absolu. De là à Annecy, où il fut condamné à mort par l'unanimité du jury, le 17 décembre 1867.

Ramené quelques jours plus tard pour être exécuté sur la place de Chamonix, il y fut accompagné et assisté par l'abbé Laffin, aumônier des prisons d'Annecy ; il accepta chrétiennement la mort en expiation de son crime.

M. Mariaz vécut encore jusqu'en 1895, jusqu'à l'âge de 85 ans. Il était souvent revenu à Finhaut, voir son confrère et compatriote M. le chanoine Mercier, et porta longtemps bien visiblement les cicatrices de ses blessures.

Ch^{ne} REVAZ.